

17 Mar 2023 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 17 mars 2023

## Détermination des pays d'origine sûrs

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib et de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant la liste des pays d'origine sûrs.

Conformément à la loi sur les étrangers, le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides a rendu un avis concernant l'établissement de la liste des pays d'origine sûrs.

Pour ce faire, il tient compte de la situation juridique dans le pays d'origine, de l'application des prescrits juridiques et des circonstances politiques globales, ainsi que la mesure dans laquelle les victimes de persécutions et de mauvais traitements sont protégées. Les pays suivants sont considérés comme des pays d'origine sûrs :

- l'Albanie
- la Bosnie-Herzégovine
- l'Inde
- le Kosovo
- le Monténégro
- la Macédoine du Nord
- la Serbie

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes  
et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs  
Porte-parole (FR)  
+32 475 81 91 28  
[joan.condijts@diplobel.fed.be](mailto:joan.condijts@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 572 02 00  
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@demoor.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@demoor.fed.be)